



Communiqué des syndicats des personnels du 1^{er} degré SNUDI FO, CGT Educ'action et Sud Education

Les syndicats SNUDI FO, CGT Educ'action et Sud Education des personnels du 1^{er} degré de l'Education nationale réunis le 2 juin 2015 à Montreuil, apportent leur plein et entier soutien à la grève du 11 juin dans le 2nd degré initiée par le SNES FSU et le SNEP FSU, le SN FO LC et le SNETAA FO, CGT Educ'action, SUD Education, SIES et SNCL pour exiger l'abrogation de la réforme du collège.

Le SNUDI FO, la CGT Educ'action et Sud Education condamnent le passage en force décidé par la ministre de l'Education nationale qui a publié le décret portant sur la réforme du collège au lendemain de la puissante grève du 19 mai.

Ils considèrent que cette méthode traduit le profond mépris de la ministre vis à vis des personnels et de leurs organisations syndicales.

Ils considèrent que la réforme du collège qui transfère une partie des enseignements sous l'autorité du conseil d'administration du collège n'est que la déclinaison dans le 2nd degré de la territorialisation déjà en route dans le 1^{er} degré via les PEdT et la réforme des rythmes scolaires.

Ils considèrent que le 1^{er} degré est aussi directement impacté par cette réforme du collège, notamment à travers :

- le projet de circulaire ministérielle mettant en cause l'existence même des SEGPA et des conséquences désastreuses pour les personnels y exerçant et pour les élèves,
- la mise en place de conseils communs école - collège découlant de la mise en place de l'école du socle qui s'intègrent aussi dans le nouveau dispositif de la réforme du collège.

En conséquence le SNUDI FO, la CGT Educ'action et Sud Education appellent les personnels du 1^{er} degré enseignant en SEGPA à participer à la grève du 11 juin pour exiger l'abrogation de la réforme du collège et l'abandon pur et simple du projet de circulaire ministérielle sur les SEGPA.

Considérant que la jonction des personnels du 1^{er} et du 2nd degré est non seulement nécessaire mais qu'elle est à l'ordre du jour dans la grève pour l'abrogation du décret sur la réforme du collège mais aussi pour l'abrogation de tous les décrets instaurant la territorialisation dans l'Education nationale (PEdt - Rythmes scolaires...) le SNUDI FO, la CGT Educ'action et Sud Education appellent les personnels du 1^{er} degré à discuter de cette proposition de grève le 11 juin.

Ils les informent que des préavis de grève ont été déposés par les fédérations FO et CGT pour le 11 juin 2015.

Montreuil le 3 juin 2015